



## Le multilinguisme à l'OMS

### Rapport du Secrétariat

1. Le multilinguisme et l'égalité entre les langues officielles de l'OMS ont fait l'objet de plusieurs résolutions de l'Assemblée de la Santé.<sup>1</sup> Depuis 2000, plusieurs mesures visant à renforcer le caractère multilingue de l'OMS ont été mises en oeuvre et notamment le remboursement intégral des frais liés à la formation linguistique du personnel de l'OMS, l'extension des services de traduction et d'interprétation lors des réunions, la mise à disposition d'un plus grand nombre de documents et de publications dans toutes les langues officielles, un choix plus large de langues sur le site Web de l'Organisation et, enfin, la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de promouvoir le multilinguisme à l'OMS. Le présent document fait le point de la mise en oeuvre de cette politique.

2. **Organes directeurs.** L'OMS assure l'interprétation simultanée dans les langues officielles des réunions de l'Assemblée de la Santé, du Conseil exécutif et des comités régionaux. En 2000, ce service a été étendu aux sessions des groupes de travail et des groupes de rédaction des organes directeurs ; l'organe intergouvernemental de négociation de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, le groupe de travail spécial intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner les méthodes de travail du Conseil exécutif ont pu s'en prévaloir et le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de la révision du Règlement sanitaire international pourra lui aussi en bénéficier prochainement.

3. Les documents de l'Assemblée de la Santé sont envoyés aux participants dans les six langues officielles 30 jours avant l'ouverture de la session. La même règle s'applique aux autres réunions d'organes directeurs, à l'exception du Conseil exécutif, dont le Règlement intérieur, amendé en 2003, dispose désormais que les documents sont envoyés aux participants six semaines avant le début de la session. Les procès-verbaux du Conseil exécutif et des commissions de l'Assemblée de la Santé sont disponibles en anglais, en espagnol, en français et en russe. En 1998-1999, le nombre total de pages traduites dans les six langues pour les réunions des organes directeurs était de 24 560 ; il est passé à 28 640 en 2000-2001 et à 29 500 en 2002-2003. L'augmentation est due en grande partie aux séries supplémentaires de réunions d'organes directeurs qui ont eu lieu au cours des derniers exercices.

---

<sup>1</sup> La résolution WHA50.32 sur le respect de l'égalité entre les langues officielles et les langues de travail choisies par les Etats Membres et la résolution WHA51.30 exigeant que les documents des organes directeurs de l'OMS soient envoyés et disponibles sur Internet dans les six langues officielles 30 jours au moins avant l'ouverture de la session, en plus de la résolution WHA31.13 définissant les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil.

4. **Matériels imprimés.** A part les documents destinés aux organes directeurs, la plupart des matériels imprimés que publie l'Organisation paraissent en anglais ; certains matériels de première importance sortent aussi dans les autres langues officielles. Une amélioration s'impose à cet égard et la situation est en cours d'examen. Certains matériels sont également publiés dans des langues non officielles, par l'intermédiaire d'organismes extérieurs, sans frais pour l'Organisation. Cette activité s'est développée ces dernières années.

5. **Le Web.** Les premiers niveaux de navigation du site Web de l'OMS (<http://www.who.int>) sont conçus pour un affichage en anglais, en espagnol et en français. Les communiqués de presse et les informations sur les flambées figurent maintenant sur le site Web dans ces trois langues, comme de plus en plus d'informations mises sur le site par les départements. Certains textes sont disponibles dans d'autres langues.

6. **Personnel de l'OMS.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la formation dans les six langues officielles de l'Organisation assurée à l'OMS, au BIT et à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des membres du personnel de l'OMS au Siège est entièrement prise en charge par l'Organisation. De nouvelles salles de cours ont été ouvertes au Siège. En conséquence, la participation du personnel à la formation linguistique a sensiblement augmenté : de septembre à décembre 2003, 811 membres du personnel se sont inscrits à des cours de langues contre 463 au cours de la même période en 2000.

7. Les critères appliqués dans les avis de vacance de poste et pour le recrutement du personnel comprennent le respect strict des exigences concernant la connaissance des langues, un système de notation ayant été instauré pour évaluer les candidats.

8. **Radio et presse écrite.** L'initiative visant à fournir aux médias francophones des informations sanitaires de qualité prend de l'ampleur. Depuis qu'elle a passé contrat avec un producteur indépendant spécialisé, l'OMS distribue tous les mois sous le titre *Destination Santé* des matériels d'information sanitaire en langue française sur un disque compact destiné à la diffusion. Le CD traite chaque mois d'un thème principal complété par 20 messages de deux minutes sur différents sujets techniques liés à la santé, distribués en deux versions, l'une pour l'Europe et l'autre pour les auditeurs du reste du monde. La demande a rapidement augmenté et les messages sont actuellement diffusés sur 500 fréquences en Europe par 200 opérateurs et 118 stations de radio dans l'ensemble des autres Régions de l'OMS. A la demande de l'Algérie, des mesures ont été prises pour créer un programme en arabe et des consultations sont en cours avec la Chine pour éditer une version chinoise. Un programme spécial sur les médicaments contrefaits a été mis à la disposition de 14 pays.

9. **Coordonnateur spécial.** Le Coordonnateur spécial chargé de promouvoir le multilinguisme à l'OMS a pour mandat de dialoguer avec des groupes d'Etats Membres sur les moyens de promouvoir le multilinguisme et le multiculturalisme à l'OMS. Il suit la mise en oeuvre de la politique linguistique et fait rapport au Directeur général sur les progrès accomplis et les problèmes qui se posent.

10. **Rapport du Corps commun d'inspection et étude de cas.** Le rapport du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies,<sup>1</sup> vise à aider les organismes législatifs et les secrétariats à préserver, voire développer le multilinguisme des services qu'exige le caractère universel des organisations du système des Nations Unies. Un précédent rapport au Conseil<sup>2</sup> expose la position de l'OMS sur chaque recommandation du rapport. Le Corps commun d'inspection a

---

<sup>1</sup> Document JIU/REP/2002/11.

<sup>2</sup> Document EB113/25.

fait suivre son rapport d'une étude de cas<sup>1</sup> dans laquelle il recommande notamment que l'Assemblée de la Santé fixe des priorités en tenant compte à la fois des impératifs de multilinguisme et des contraintes budgétaires et que le Directeur général soumette à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé un projet de plan d'action à moyen et à long terme concernant le multilinguisme dans l'ensemble de l'Organisation. L'étude de cas sera présentée au Conseil exécutif à sa cent quinzième session.

## **MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

11. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =

---

<sup>1</sup> Document JIU/REP/2003/4.